

France-Saint-Ouen-sur-Seine: Repair and maintenance services of central heating

OJ S 145/2022 29/07/2022

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: région Île-De-France

Postal address: service énergie

Town: Saint-Ouen-sur-Seine

NUTS code: FR10 Ile-de-France

Postal code: 93400

Country: France

E-mail: arnaud.mermberg@iledefrance.fr

Telephone: +33 153857158

Internet address(es):Main address: <https://www.iledefrance.fr/>Address of the buyer profile: <https://marches.maximilien.fr>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=808737&orgAcronyme=t5y>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=808737&orgAcronyme=t5y>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=8543&orgAcronyme=t5y>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=8543&orgAcronyme=t5y>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=8543&orgAcronyme=t5y>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=8543&orgAcronyme=t5y>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=8543&orgAcronyme=t5y>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=8543&orgAcronyme=t5y>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=8543&orgAcronyme=t5y>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

marché d'exploitation de chauffage avec gros entretien et renouvellement des matériels et obligations de résultats, de type P2p3 PFI des EPLE et autres sites de la Région Ile-De-France

II.1.2. Main CPV code

50720000 Repair and maintenance services of central heating

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

marché d'exploitation de chauffage avec gros entretien et obligation de résultats (type P2p3pfi) des établissements publics locaux d'enseignement et autres sites de la Région Île-De-France

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

Maximum number of lots that may be awarded to one tenderer: 3

II.2. Description

II.2.1. Title

Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

50720000 Repair and maintenance services of central heating, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR10 Ile-de-France

II.2.4. Description of the procurement

ce marché est de type PFI (Prestations - forfait - intéressement). Il comprend : . Les prestations P2 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir : - la direction, la conduite et la surveillance des installations ; - l'Astreinte pour le dépannage ; - la maintenance préventive systématique ; - la maintenance préventive conditionnelle et corrective ; - la fourniture des consommables nécessaires à l'entretien courant ; - la fourniture et le remplacement des pièces de rechange ; - et la mise à jour des informations techniques.. Les prestations P3 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir :- la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché.- Et le renouvellement obligatoire et programmé (selon l'annexe 2 au Cahier des Clauses Techniques Particulières applicables au marché) d'équipements.. Des prestations autres, telles que des travaux de maintenance et/ou de réparations et/ou de mise en conformité et dont le montant n'est pas inclus dans le P2, ni dans le P3 définis ci-avant, seront exécutées par bons de commande suivant les prix unitaires indiqués dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Ces prestations, nécessaires à la réalisation d'une maintenance cohérente et optimisée, ne peuvent être prévues par le Pouvoir adjudicateur, en particulier celles liées soit à des mises en conformité exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme ; de ce fait, le présent marché, pour sa part réalisée par bons de commande, est conclu :- sans montant minimal de commandes ; - avec un montant maximal HT de commandes fixé à quinze pour cent (15%) du montant HT du P3 renouvellement (programme 1 à 4). Il est rappelé que chaque marché est un contrat public comprenant les prestations telles que décrites dans les pièces contractuelles. Pour le " Chauffage ", chaque marché comporte une clause d'intéressement prévoyant le partage, entre

les parties, des économies de combustible et/ou des excès de consommation convertis en émission de Co2 par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen, selon la règle suivante :- le respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera un intéressement sur les économies réalisées en émission de Co2;- le non-respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera une pénalité sur les dépenses excédentaires constatées

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

50720000 Repair and maintenance services of central heating, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR10 Ile-de-France

II.2.4. Description of the procurement

ce marché est de type PFI (Prestations - forfait - intéressement). Il comprend : . Les prestations P2 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir : - la direction, la conduite et la surveillance des installations ; - l'Astreinte pour le dépannage ; - la maintenance préventive systématique ; - la maintenance préventive conditionnelle et corrective ; - la fourniture des consommables nécessaires à l'entretien courant ; - la fourniture et le remplacement des pièces de rechange ; - et la mise à jour des informations techniques.. Les prestations P3 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir :- la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché.- Et le renouvellement obligatoire et programmé (selon l'annexe 2 au Cahier des Clauses Techniques Particulières applicables au marché) d'équipements.. Des prestations autres, telles que des travaux de maintenance et/ou de réparations et/ou de mise en conformité et dont le montant n'est pas

inclus dans le P2, ni dans le P3 définis ci-avant, seront exécutées par bons de commande suivant les prix unitaires indiqués dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Ces prestations, nécessaires à la réalisation d'une maintenance cohérente et optimisée, ne peuvent être prévues par le Pouvoir adjudicateur, en particulier celles liées soit à des mises en conformité exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme ; de ce fait, le présent marché, pour sa part réalisée par bons de commande, est conclu :- sans montant minimal de commandes ;- avec un montant maximal HT de commandes fixé à quinze pour cent (15%) du montant HT du P3 renouvellement (programme 1 à 4). Il est rappelé que chaque marché est un contrat public comprenant les prestations telles que décrites dans les pièces contractuelles. Pour le " Chauffage ", chaque marché comporte une clause d'intéressement prévoyant le partage, entre les parties, des économies de combustible et/ou des excès de consommation convertis en émission de Co2 par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen, selon la règle suivante :- le respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera un intéressement sur les économies réalisées en émission de Co2;- le non-respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera une pénalité sur les dépenses excédentaires constatées

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Lot No: 3

II.2.2. Additional CPV code(s)

50720000 Repair and maintenance services of central heating, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR10 Ile-de-France

II.2.4. Description of the procurement

ce marché est de type PFI (Prestations - forfait - intéressement). Il comprend : . Les prestations P2 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir : - la direction, la conduite et la surveillance des installations ; - l'Astreinte pour le dépannage ; - la maintenance préventive systématique ; - la maintenance préventive conditionnelle et corrective ; - la fourniture des consommables nécessaires à l'entretien courant ; - la fourniture et le remplacement des pièces de rechange ; - et la mise à jour des informations techniques.. Les prestations P3 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir :- la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché.- Et le renouvellement obligatoire et programmé (selon l'annexe 2 au Cahier des Clauses Techniques Particulières applicables au marché) d'équipements.. Des prestations autres, telles que des travaux de maintenance et/ou de réparations et/ou de mise en conformité et dont le montant n'est pas inclus dans le P2, ni dans le P3 définis ci-avant, seront exécutées par bons de commande suivant les prix unitaires indiqués dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Ces prestations, nécessaires à la réalisation d'une maintenance cohérente et optimisée, ne peuvent être prévues par le Pouvoir adjudicateur, en particulier celles liées soit à des mises en conformité exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme ; de ce fait, le présent marché, pour sa part réalisée par bons de commande, est conclu :- sans montant minimal de commandes ; - avec un montant maximal HT de commandes fixé à quinze pour cent (15%) du montant HT du P3 renouvellement (programme 1 à 4). Il est rappelé que chaque marché est un contrat public comprenant les prestations telles que décrites dans les pièces contractuelles. Pour le " Chauffage ", chaque marché comporte une clause d'intéressement prévoyant le partage, entre les parties, des économies de combustible et/ou des excès de consommation convertis en émission de Co2 par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen, selon la règle suivante :- le respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera un intéressement sur les économies réalisées en émission de Co2;- le non-respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera une pénalité sur les dépenses excédentaires constatées

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Lot No: 4

II.2.2. Additional CPV code(s)

50720000 Repair and maintenance services of central heating, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR10 Ile-de-France

II.2.4. Description of the procurement

ce marché est de type PFI (Prestations - forfait - intéressement). Il comprend : . Les prestations P2 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir : - la direction, la conduite et la surveillance des installations ; - l'Astreinte pour le dépannage ; - la maintenance préventive systématique ; - la maintenance préventive conditionnelle et corrective ; - la fourniture des consommables nécessaires à l'entretien courant ; - la fourniture et le remplacement des pièces de rechange ; - et la mise à jour des informations techniques.. Les prestations P3 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir :- la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché.- Et le renouvellement obligatoire et programmé (selon l'annexe 2 au Cahier des Clauses Techniques Particulières applicables au marché) d'équipements.. Des prestations autres, telles que des travaux de maintenance et/ou de réparations et/ou de mise en conformité et dont le montant n'est pas inclus dans le P2, ni dans le P3 définis ci-avant, seront exécutées par bons de commande suivant les prix unitaires indiqués dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Ces prestations, nécessaires à la réalisation d'une maintenance cohérente et optimisée, ne peuvent être prévues par le Pouvoir adjudicateur, en particulier celles liées soit à des mises en conformité exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme ; de ce fait, le présent marché, pour sa part réalisée par bons de commande, est conclu :- sans montant minimal de commandes ; - avec un montant maximal HT de commandes fixé à quinze pour cent (15%) du montant HT du P3 renouvellement (programme 1 à 4).Il est rappelé que chaque marché est un contrat public comprenant les prestations telles que décrites dans les pièces contractuelles.Pour le " Chauffage ", chaque marché comporte une clause d'intéressement prévoyant le partage, entre les parties, des économies de combustible et/ou des excès de consommation convertis en émission de Co2 par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen, selon la règle suivante :- le respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera un intéressement sur les économies réalisées en émission de Co2;- le non-respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera une pénalité sur les dépenses excédentaires constatées

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10.

Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Lot No: 5

II.2.2. Additional CPV code(s)

50720000 Repair and maintenance services of central heating, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR10 Ile-de-France

II.2.4. Description of the procurement

ce marché est de type PFI (Prestations - forfait - intéressement). Il comprend : . Les prestations P2 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir : - la direction, la conduite et la surveillance des installations ; - l'Astreinte pour le dépannage ; - la maintenance préventive systématique ; - la maintenance préventive conditionnelle et corrective ; - la fourniture des consommables nécessaires à l'entretien courant ; - la fourniture et le remplacement des pièces de rechange ; - et la mise à jour des informations techniques.. Les prestations P3 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir :- la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché.- Et le renouvellement obligatoire et programmé (selon l'annexe 2 au Cahier des Clauses Techniques Particulières applicables au marché) d'équipements.. Des prestations autres, telles que des travaux de maintenance et/ou de réparations et/ou de mise en conformité et dont le montant n'est pas inclus dans le P2, ni dans le P3 définis ci-avant, seront exécutées par bons de commande suivant les prix unitaires indiqués dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Ces prestations, nécessaires à la réalisation d'une maintenance cohérente et optimisée, ne peuvent être prévues par le Pouvoir adjudicateur, en particulier celles liées soit à des mises en conformité exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme ; de ce fait, le présent marché, pour sa part réalisée par bons de commande, est conclu :- sans montant minimal de commandes ; - avec un montant maximal HT de commandes fixé à quinze pour cent (15%) du montant HT du P3 renouvellement (programme 1 à 4). Il est rappelé que chaque marché est un contrat public comprenant les prestations telles que décrites dans les pièces contractuelles. Pour le " Chauffage ", chaque marché comporte une clause d'intéressement prévoyant le partage, entre les parties, des économies de combustible et/ou des excès de consommation convertis en émission de Co2 par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen, selon la règle suivante :- le respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera un intéressement sur les économies réalisées en

émission de Co2;- le non-respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera une pénalité sur les dépenses excédentaires constatées

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Lot No: 6

II.2.2. Additional CPV code(s)

50720000 Repair and maintenance services of central heating, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR10 Ile-de-France

II.2.4. Description of the procurement

ce marché est de type PFI (Prestations - forfait - intéressement). Il comprend : . Les prestations P2 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir : - la direction, la conduite et la surveillance des installations ; - l'Astreinte pour le dépannage ; - la maintenance préventive systématique ; - la maintenance préventive conditionnelle et corrective ; - la fourniture des consommables nécessaires à l'entretien courant ; - la fourniture et le remplacement des pièces de rechange ; - et la mise à jour des informations techniques.. Les prestations P3 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir :- la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché.- Et le renouvellement obligatoire et programmé (selon l'annexe 2 au Cahier des Clauses Techniques Particulières applicables au marché) d'équipements.. Des prestations autres, telles que des travaux de maintenance et/ou de réparations et/ou de mise en conformité et dont le montant n'est pas inclus dans le P2, ni dans le P3 définis ci-avant, seront exécutées par bons de commande suivant les prix unitaires indiqués dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Ces prestations, nécessaires à la réalisation d'une maintenance cohérente et optimisée, ne peuvent être prévues par le Pouvoir adjudicateur, en particulier celles liées soit à des mises en conformité

exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme ; de ce fait, le présent marché, pour sa part réalisée par bons de commande, est conclu :- sans montant minimal de commandes ;- avec un montant maximal HT de commandes fixé à quinze pour cent (15%) du montant HT du P3 renouvellement (programme 1 à 4). Il est rappelé que chaque marché est un contrat public comprenant les prestations telles que décrites dans les pièces contractuelles. Pour le " Chauffage ", chaque marché comporte une clause d'intéressement prévoyant le partage, entre les parties, des économies de combustible et/ou des excès de consommation convertis en émission de Co2 par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen, selon la règle suivante :- le respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera un intéressement sur les économies réalisées en émission de Co2;- le non-respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera une pénalité sur les dépenses excédentaires constatées

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Lot No: 7

II.2.2. Additional CPV code(s)

50720000 Repair and maintenance services of central heating, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR10 Ile-de-France

II.2.4. Description of the procurement

ce marché est de type PFI (Prestations - forfait - intéressement). Il comprend : . Les prestations P2 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir : - la direction, la conduite et la surveillance des installations ;- l'Astreinte pour le dépannage ;- la maintenance préventive systématique ;- la maintenance préventive conditionnelle et corrective ;- la

fourniture des consommables nécessaires à l'entretien courant ; - la fourniture et le remplacement des pièces de rechange ; - et la mise à jour des informations techniques.. Les prestations P3 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir :- la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché.- Et le renouvellement obligatoire et programmé (selon l'annexe 2 au Cahier des Clauses Techniques Particulières applicables au marché) d'équipements.. Des prestations autres, telles que des travaux de maintenance et/ou de réparations et/ou de mise en conformité et dont le montant n'est pas inclus dans le P2, ni dans le P3 définis ci-avant, seront exécutées par bons de commande suivant les prix unitaires indiqués dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Ces prestations, nécessaires à la réalisation d'une maintenance cohérente et optimisée, ne peuvent être prévues par le Pouvoir adjudicateur, en particulier celles liées soit à des mises en conformité exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme ; de ce fait, le présent marché, pour sa part réalisée par bons de commande, est conclu :- sans montant minimal de commandes ; - avec un montant maximal HT de commandes fixé à quinze pour cent (15%) du montant HT du P3 renouvellement (programme 1 à 4). Il est rappelé que chaque marché est un contrat public comprenant les prestations telles que décrites dans les pièces contractuelles. Pour le " Chauffage ", chaque marché comporte une clause d'intéressement prévoyant le partage, entre les parties, des économies de combustible et/ou des excès de consommation convertis en émission de Co2 par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen, selon la règle suivante :- le respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera un intéressement sur les économies réalisées en émission de Co2;- le non-respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera une pénalité sur les dépenses excédentaires constatées

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Lot No: 8

II.2.2.

Additional CPV code(s)

50720000 Repair and maintenance services of central heating, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR10 Ile-de-France

II.2.4. Description of the procurement

ce marché est de type PFI (Prestations - forfait - intéressement). Il comprend : . Les prestations P2 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir : - la direction, la conduite et la surveillance des installations ; - l'Astreinte pour le dépannage ; - la maintenance préventive systématique ; - la maintenance préventive conditionnelle et corrective ; - la fourniture des consommables nécessaires à l'entretien courant ; - la fourniture et le remplacement des pièces de rechange ; - et la mise à jour des informations techniques.. Les prestations P3 (de type forfaitaire), définies à l'article 1.2 du CCTP, à savoir :- la garantie totale transparente avec répartition du solde en fin de marché.- Et le renouvellement obligatoire et programmé (selon l'annexe 2 au Cahier des Clauses Techniques Particulières applicables au marché) d'équipements.. Des prestations autres, telles que des travaux de maintenance et/ou de réparations et/ou de mise en conformité et dont le montant n'est pas inclus dans le P2, ni dans le P3 définis ci-avant, seront exécutées par bons de commande suivant les prix unitaires indiqués dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Ces prestations, nécessaires à la réalisation d'une maintenance cohérente et optimisée, ne peuvent être prévues par le Pouvoir adjudicateur, en particulier celles liées soit à des mises en conformité exigibles du fait de l'évolution de la législation en cours de marché, soit à des sinistres et/ou à des actes de malveillance voire de vandalisme ; de ce fait, le présent marché, pour sa part réalisée par bons de commande, est conclu :- sans montant minimal de commandes ; - avec un montant maximal HT de commandes fixé à quinze pour cent (15%) du montant HT du P3 renouvellement (programme 1 à 4). Il est rappelé que chaque marché est un contrat public comprenant les prestations telles que décrites dans les pièces contractuelles. Pour le " Chauffage ", chaque marché comporte une clause d'intéressement prévoyant le partage, entre les parties, des économies de combustible et/ou des excès de consommation convertis en émission de Co2 par rapport à une consommation de base définie pour l'hiver moyen, selon la règle suivante :- le respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera un intéressement sur les économies réalisées en émission de Co2;- le non-respect des objectifs contractuels fixés pour une consommation de base définie pour l'hiver moyen entraînera une pénalité sur les dépenses excédentaires constatées

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value**II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11.

Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 14/10/2022 Local time: 17:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 17/10/2022 Local time: 10:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: tribunal administratif de Paris

Postal address: 7, rue de Jouy

Town: Paris

Postal code: 75181

Country: France
Telephone: +33 144594400
Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: tribunal administratif de Paris
Postal address: 7, rue de Jouy
Town: Paris
Postal code: 75181
Country: France
Telephone: +33 144594400
Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

26/07/2022